



Charte **Natura 2000** du site FR5412024
«Plaine de Néré à Bresdon»



Fiche milieu : Champs cultivés

Habitat correspondant :

Grandes cultures, SCOP (surface en céréales, oléagineux et protéagineux)

Espèces communautaires associées :

A084 – Busard cendré, A082 – Busard Saint-Martin, A379 – Bruant ortolan, A103 – Faucon pèlerin, A073 – Milan noir, A133 – Œdicnème criard, A128 – Outarde canepetière, A140 – Pluvier doré, A139 – Pluvier guignard

Je m'engage sur les parcelles concernées par la charte à :

1- Maintenir les repousses spontanées sur au moins 15 % des parcelles engagées entre le 15 août et le 31 octobre. Un déchaumage simple (sans travail du sol en profondeur, sans traitement chimique) est possible avant. Aucune intervention (chimique ou mécanique) entre le 15 août et le 31 octobre sur les surfaces que laissées en repousse spontanée.

Point de contrôle : Contrôle terrain de la présence d'au moins 15 % de surfaces en repousses spontanées et d'absence de traitements chimiques sur ces surfaces.

2- En cas de découverte d'un nid de Busard, étudier avec la structure animatrice la mise en place d'un équipement de protection de la nichée. Cette mesure n'empêche pas la récolte.

Point de contrôle : Contrôle terrain : présence d'un équipement de protection et de non destruction de la nichée

Recommandations

1- Privilégier l'implantation d'une culture intermédiaire en faible densité dans le cas où cette implantation n'est pas obligatoire (Directive nitrate).

2- Fractionner la parcelle engagée à l'aide d'une bande enherbée de 20 mètres afin de multiplier les zones d'interface.

3- Eviter le regroupement parcellaire.

4- Privilégier une moisson à vitesse réduite permettant la fuite de la faune présente sur la parcelle : soit 10 km/h maximum.